Association Girondine des Amis des Moulins

l'Esclop

Le journal de l'Association Girondine des Amis des Moulins

Si «Esclop» signifie sabot en gascon, pour le meunier c'est l'auget (conduit en bois acheminant le grain de la trémie à l'œil central de la meule)… **Septembre 2020 - N°22**

▲ *Moulin de Porchères*

Dans ce numéro…

- **AssembléeGénéraleàHuisclos**
- **Un moulin aux USA**
- **Le Château de Cazeneuve**
- **Guide des Moulins du Grand Saint-Emilionnais**
- **Coin lecture pour les petits**
- **Michel Rapeau nous a quittés**
- **Au-delà de la fenêtre.**
- **Les meuniers des moulins à nef.**
- **Les moulins à l'honneur dans la presse**
- **Recette: Tourte aux pommes et aux noix**
- **Chanson : Le vieux Moulin**

AGENDA

19-20septembre2020
Journées Européennes du Patrimoine.
Les dépliants édités par l'AGAM pour les Journées Européennes des Moulins n'ont pas pu être distribué à cause de la crise sanitaire. N'hésitez pas à en récupérer pour cette fin d'année auprès de la secrétaire, Maryse BONNETEAUD 06 82 41 33 31

26 septembre 2020
Assemblée Générale de l'Association régionale des Moulins de Nouvelle Aquitaine (AMNA) à Eym Charente. **ANNULÉ**

10 octobre 2020
Assemblée Générale de la Fédération des Moulins de France (FDMF) à Jonzac en Charente Maritime.

mars 2021
Assemblée générale de l'AGAM à Saint Christophe Des Bardes.

6-9 mai 2021
Congrès FDMF et Forum des Moulins Producteurs à Hazebrouk (Nord).

15-16 mai 2021
Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier.

12-13 juin 2021
Assemblée générale de l'AMNA dans la Creuse.

Éditorial par Alain Eyquem, Président

Le Rapport Moral en guise d'Édito…

Le but du rapport moral est de faire le bilan des objectifs que nous nous sommes donnés en référence à nos statuts et de définir les objectifs que l'on se donne pour l'année à venir, comme un carnet de route. L'Assemblée doit se prononcer en votant sur la volonté ainsi exprimée.

Cette année, cependant, ce rapport moral ne peut être de la même facture qu'habituellement… La crise sanitaire qui a touché le pays nous a fait vivre une période qui a bouleversé nos habitudes. Nous espérons que chacun a pu se préserver et s'oblige encore à la plus grande prudence en cet avenir incertain.
Ces événements peu ordinaires ont eu évidemment des conséquences quant à la vie de notre association. Cette Assemblée Générale ne peut se dérouler dans les conditions habituelles et malheureusement, nous ne nous rencontrerons pas à cette occasion puisque nous avons choisi de privilégier la prudence.
Une partie de notre travail, de celui des associations adhérentes et de chacun dans son moulin n'a pu se réaliser puisque les Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier le 3ème week-end de mai ont été annulées. Les rendez-vous pris en liaison avec plusieurs de nos chantiers n'ont pu être tenus, les CA ne peuvent se tenir dans des conditions conviviales, beaucoup de projets restent en suspens. Chacun doit prendre en compte maintenant les mesures de distanciation physique et les gestes barrières pour toute rencontre. Voilà des contraintes auxquelles il faudra bien s'habituer. Nous savons que certains moulins ouvrent à nouveau à la visite au prix d'un immense travail d'organisation pour respecter les contraintes sanitaires. Nous ne pouvons que les féliciter sachant que la frustration du confinement devrait progressivement inciter le grand public à retrouver les chemins de la découverte du

Suite au dos ▶

AssembléeGénérale
Deuxièmequinzaine de mars 2021
à Saint-Christophe-Des-Bardes
Nous comptons sur vous !

patrimoine et des moulins en particulier.
Nous avons du pain sur la planche pour cette reprise d'activités qui ne peut être que progressive. Nous devrons porter nos efforts cette année et l'année prochaine dans les domaines déjà signalés l'an dernier :

- Améliorer la liaison avec les associations locales
- Mieux prendre en compte le site internet de l'AGAM, magnifique selon beaucoup, mais qu'il faut alimenter régulièrement
- Rééditer notre revue l'ESCLOP
- Mieux appréhender la communication en général (presse et autres médias)
- Trouver un local pour accueillir nos archives, notre matériel, nos livres, nos expositions
- Mieux valoriser et promouvoir les actions et initiatives des associations locales
- Accompagner de nouvelles associations, de nouveaux particuliers qui se lancent dans une aventure de restauration que d'autres ont connue avant eux ! L'AGAM est riche de compétences pour aider, encourager, conseiller, soutenir ces nouveaux bénévoles qui nous rejoignent
- Continuer à conseiller, accompagner, informer les propriétaires de moulins à eau confrontés à des projets de restauration de la continuité écologique de par la commission « Moulin et continuité écologique » au sein de notre CA
- Garder le contact avec les institutions qui régissent la vie des associations (Conseil Départemental, communes, syndicats de rivières, DDT, Office de Tourisme,…).

Cette liste à la Prévert pourrait nous décourager mais je trouve que c'est plutôt un véritable programme, un challenge que nous avons à relever, une façon aussi de répondre offensivement à cette crise provoquée par l'apparition inattendue d'une menace virale. Modestement, je pense que nos activités, que nos rencontres futures où la convivialité est toujours présente, les projets communs qui nous rassemblent, nous aideront aussi à surmonter les difficultés que nous avons rencontrées.

Je vous propose de rester persuadés que les moulins ont, malgré tout, un bel avenir dans les domaines du tourisme, du patrimoine industriel, de la biodiversité, des énergies renouvelables, … et que l'AGAM reste une belle structure pour cultiver la convivialité, brasser des idées et des projets, imaginer des rencontres où il fera bon se retrouver ! ■

Assemblée Générale à Huis clos du 27 juin 2020

par Maryse Bonneteaud | VIE DE L'AGAM

Le 27 juin 2020, l'Assemblée Générale à huis clos de l'Association Girondine des Amis des Moulins, s'est tenue à SAINT MEDARD EN JALLES, sous la présidence de M. Alain EYQUEM, président de l'association.
Le président ouvre la séance à 14h03 et explique que la crise de la COVID 19 et les contraintes sanitaires obligatoires qui en ont découlé, nous ont obligé à annuler la tenue d'une Assemblée Générale, telle que nous la connaissons traditionnellement.
Pour cette année donc, le Bureau AGAM (réuni en visioconférence) a proposé que l' Assemblée Générale se tienne à huis clos comme les ordonnances, à destination des associations, prises en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 nous y autorisent. Le Conseil d'Administration a voté cette proposition

A partir du mercredi 10 juin, les adhérents de l'association ont reçu par courrier mail ou courrier postal l'invitation à participer à l'Assemblée Générale à huis clos. Il leur a été proposé de voter (par mail ou par courrier postal) sur 7 résolutions élaborées par le Bureau de l'AGAM. Les rapports d'activité et financiers leur ont été envoyé par courrier postal lors de la convocation à l'Assemblée Générale initiale du mois de mars. Le rapport moral du Président leur a été envoyé en même temps que l'invitation à cette Assemblée.

Les membres du Conseil d'Administration ont été convié à participer en visioconférence à la réunion ce jour à partir de 14 heures .
Un bureau d'AG, présidé par Alain EYQUEM (en visio), réuni en présentiel, est chargé de conduire cette assemblée générale et est composé de :

- Président : Alain EYQUEM
- Secrétaire : Maryse BONNETEAUD
- Assesseurs : Lucie LAMY - Evelyne SOULISSE - Jean-Marc DUFLOT

A l'issue du développement des bulletins de votes : 78 adhérents - 50 bulletins exprimés soit près de 65% de participation.

Le bureau de l'Assemblée Générale fait ensuite lecture des différentes résolutions :

Résolution 1 : « J'approuve la tenue exceptionnelle d'une assemblée Générale à huis clos »
Oui : 50 - Non : 0 - Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité

Résolution 2 : « J'approuve le vote exceptionnel par correspondance (mail ou courrier postal)»
Oui : 50 - Non : 0 - Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité

I. RAPPORT D'ACTIVITES
Par la secrétaire, Mme Maryse BONNETEAUD
Le rapport d'activités 2019 a été envoyé à tous les membres de l'association
Ce rapport n'est pas soumis au vote

II. RAPPORT MORAL
Par le Président, M. Alain EYQUEM
Le rapport moral 2019 a été envoyé à tous les membres de l'association

Résolution 3 : « J'approuve le rapport moral dont j'ai pris connaissance »
Oui : 50 - Non : 0 - Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité

III. RAPPORT FINANCIER
Par la trésorière adjointe, Mme Lucie LAMY
Le rapport financier 2019 a été envoyé à tous les membres de l'association

Résolution 4 : « J'approuve le rapport financier dont j'ai pris connaissance »
Oui : 48 - Non : 0 - Abstention : 2
Adoptée

IV. RENOUVELLEMENT DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution 7 : « J'approuve la décision du Conseil d'Administration de ne pas procéder à l'élection des membres renouvelables et de les reconduire à l'identique pour l'année 2020 »
Oui : 49 - Non : 0 - Abstention : 1
Adoptée

V. BUDGET PREVISIONNEL ET COTISATIONS 2020
Par la trésorière adjointe, Mme Lucie LAMY
Le budget prévisionnel 2020 a été envoyé à tous les membres de l'association

Résolution 5 : « Je vote le budget financier prévisionnel dont j'ai pris connaissance »
Oui : 48 - Non : 0 - Abstention : 2
Adoptée

Résolution 6 : « J'approuve la décision du Conseil d'Administration concernant les cotisations 2020, qui seront donc inchangées par rapport à celles de 2019»
Oui : 50 - Non : 0 - Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité

Au nom du Conseil d'Administration, le Président se félicite du succès de cette mise en place extraordinaire d'une assemblée générale à huis clos. Plus de 65 % des adhérents se sont prononcés au moment du vote des résolutions.
Il remercie tous ceux qui ont pris part à cette élection et qui, ainsi, ont montré l'intérêt qu'ils portent à la vie de l'association.
Les bénévoles qui travaillent à la vie de l'AGAM sont touchés également par la confiance que les adhérents ont témoigné en votant.
Il conclut en espérant qu'en 2021, la « paix » sanitaire revenue nous permettra de nous revoir physiquement et que le maître mot sera comme avant, « convivialité »

Le procès-verbal de cette Assemblée Générale à huis clos sera envoyé à chaque adhérent.

Le saviez-vous : un moulin aux USA

par Jean Marc Duflot | ÉTRANGER

Tout au long d'un fantastique périple dans les Rocheuses nord-américaines, nous avons vu beaucoup de choses extraordinaires.
Et au détour d'une visite, quelques maigres vestiges d'un moulin conservés précieusement .
Cet ancien moulin à farine de l'ancienne mission a fonctionné de 1864 à 1935 en utilisant les roches de pierre native. ■

Restes du moulin de la mission Saint-Ignatus. Montana. Photo par Jean Marc Duflot. ▶

Le saviez-vous : le Château de Cazeneuve

par Jean Marc Duflot | DÉCOUVERTE

Pas de voyage au bout du monde en cette année 2020 pour cause de COVID. Il nous reste le tourisme aux confins de la Gironde...
Visitez le très beau château royal de Cazeneuve (Henri IV) à Préchac.
Vous pourrez voir dans le parc les ruines du vieux moulin. ■

Guide des Moulins du Grand Saint-Emilionnais

Le livre de Pierre Lucu | LIRE

Depuis le XIIIe siècle, au moins, un très grand nombre de moulins ont animé campagne et villages. Moulins à vent sur les plateaux, moulins à eau sur les ruisseaux, et même moulins-bateaux sur la Dordogne ont utilisé le vent et l'eau comme source d'énergie.
Tous ces moulins, comme les croix et les cabanes de vigne et de pêche, participent de la richesse patrimoniale du Grand Saint-Emilionnais.

Cette présentation des moulins sera ordonnée par la géographie. L'hydrographie et le relief définissent sept bassins versants du sud vers le nord :

- Les moulins à l'est du Grand Saint-Emilionnais sur les affluents de la Lidoire
- Les moulins-bateaux sur la Dordogne de Castillon à Vignonet
- Les moulins à eau, au sud, sur les autres affluents de la rive droite de la Dordogne
- Les moulins à vent sur le plateau de Saint-Emilion
- Les moulins à eau sur la Barbanne
- Les moulins à vent sur le plateau de Montagne et Puisseguin
- Les moulins sur les ruisseaux qui se jettent dans l'Isle au nord du Grand Saint-Emilionnais.

Commander sur : https://www.editions-entre2mers.com/ouvrage/guide-des-moulins/

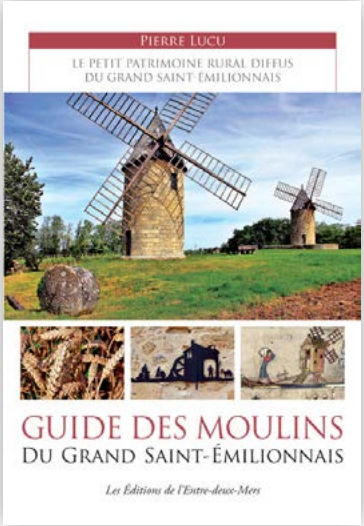

Michel Rapeau nous a quittés

par la Rédaction | HOMMAGE

Nous regrettons la disparition de Monsieur Michel RAPEAU, un de nos fidèles adhérents depuis de très nombreuses années. Il participait très fréquemment, avec sa compagne Claire, aux manifestations que l'AGAM organisait. Nous le croisions, jusqu'à l'année dernière, dans les congrès et voyages de la Fédération Des Moulins de France.
Il était pour notre association une personne référente en matière d'hydroélectricité et répondait toujours à nos sollicitations pour renseigner nos adhérents.
Ancien Officier mécanicien dans la Marine Marchande, il avait été élu Maire du Verdon en Médoc de 1983 à 1989. Il était Chevalier de l'Ordre National du Mérite.
Il était aussi l'auteur de plusieurs ouvrages sur la Gironde dont « Au temps des Gondoles bordelaises sur la Garonne », et « L'Isle et la Dronne en 1942 » ■

▲ Michel RAPEAU (au premier plan) et sa compagne lors d'une AG de l'AGAM au Moulin de Porcheres.

Coin lecture pour les petits

par la Rédaction | LIVRE

L'AGAM aurait été heureuse d'accueillir pendant son Assemblée Générale de mars dernier une des responsables de la maison d'édition IL ETAIT UN EBOOK qui venait nous présenter un petit livre pour enfants intitulé « **LA PETITE VOLEUSE DU MOULIN** ». Mais la Covid 19 nous en a empêchés !
Valérie de La Torre et Marion Guillon-Riout y racontent en 48 pages, avec de très jolies illustrations, l'univers d'un moulin.
« Le meunier découvre un matin plusieurs sacs de blé ouverts et grignotés. Mais qui donc s'est installé chez lui, dévorant nuit après nuit les céréales? Il lance son chat Alphonse à la poursuite du mystérieux voleur. »

Commander sur : www.iletaitunebook.com

Un beau matin de printemps, une petite souris du nom de Finette partit se promener. Le ciel était bleu et il faisait bon. Elle flânait le nez au vent et profitait du paysage. De temps en temps, elle s'attardait pour sentir le parfum des fleurs ou manger des petites baies. Soudain, elle s'arrêta net.

— Quelle drôle de maison ! Je n'en ai jamais vu de pareille !

Curieuse, Finette s'approcha. En réalité, c'était un moulin. A l'intérieur, le meunier travaillait. Dans un coin, un peu plus loin, un gros matou dormait. Discrètement, elle passa à côté d'eux et commença à visiter la bâtisse. La souris vit d'étranges machines qu'elle ne connaissait pas. Mais elle découvrit surtout plein de petits coins pour se cacher.

Au-delà de la fenêtre.

par F. et M. Bonneteaud | HISTOIRE

« Usage d'une fenêtre : inviter la beauté à entrer et laisser l'inspiration sortir »
Sylvain TESSON « Dans les forêts de Sibérie »

▲ Moulin de Menet (Montbron - Charente)

▲ Minoterie du Barrage (Porchères - Gironde)

▲ Moulin de Pivert (Coubeyrac - Gironde)

▲ Moulin de Grand Puy (Lansac - Gironde)

▲ Moulin de Reguignon (Marcillac - Gironde)

Les meuniers des moulins à nef ne respectaient pas toujours la loi.

par Alain Eyquem | HISTOIRE

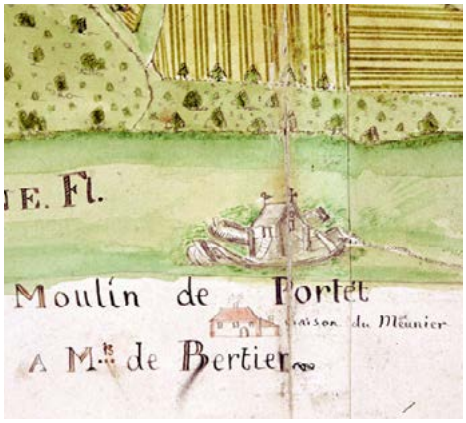

▲ Moulin bateau à Portets sur la Garonne

En Gironde, à Saint Martin de Sescas, nous apprenons à la lecture des « Extraits du registre des arrêtés du Conseil de Préfecture du département de la Gironde » que trois moulins à nef (appelés aussi moulins-bateaux), installés sur la Garonne, déplacés par leurs propriétaires sans autorisation, avaient fait l'objet d'un rappel à la loi…
Cet événement s'est déroulé le 6 Brumaire An 14 selon le calendrier Révolutionnaire* ce qui correspond au 28 octobre 1805. Les meuniers Bernard Chauvet, Jean Lauriol demeurant tous deux à Saint-Martin-de-Sescas et Etienne Nercamp habitant la commune de Caudrot ont contrevenu à la loi et devront en assumer les conséquences comme nous pouvons lire dans l'extrait suivant du rendu de justice :

« FAITS
Dans sa dernière visite, l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, avait défendu aux meuniers de trois moulins à nef, alors situés sur la rive droite de la Garonne, vis-à-vis de la commune de Saint-Martin-de-Sescas, de déplacer ces moulins.
Malgré cette défense, ces moulins ont été transférés sur l'autre rive sans aucune autorisation.
Cette contravention aux lois et règlements sur la police de la navigation des rivières, a été constatée par le conducteur auxiliaire de la navigation dans le département de la Gironde, par procès-verbal du du 29 Fructidor an 13.
L'Ingénieur en chef des ponts et chaussées a visé ce procès-verbal : il a confirmé la défense, par lui faite, de déplacer ces moulins ; et a conclu à ce que les sieurs Bernard Chauvet, Jean Lauriol et Etienne Nercamp, à qui ils appartiennent, fussent cités devant le conseil de préfecture, pour y être condamnés aux peines portées par l'arrêt du conseil d'état du 17 juillet 1782.
Ces particuliers ont été forcés de convenir qu'ils avaient fait la translation sans y avoir été autorisés. Ils ont allégué pour excuse que, s'ils n'avaient pas fait ce déplacement, les aux avaient baissé et continuaient à baisser à tel point, que vingt-quatre heures après, leurs moulins auraient touché le fond de la rivière ; que, par suite de cet événement plusieurs communes environnantes auraient été privées des farines nécessaires à leur consommation; finalement, que ce motif d'intérêt public les avait décidés à faire ce déplacement.

QUESTION
SUR QUOI :

- *Vu la loi du 29 Floréal an 10, qui a fixé les attributions du conseil de préfecture sur cette matière ;*
- *Le procès-verbal dressé par le conducteur auxiliaire de la navigation, suivi du rapport et de l'avis de l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées ;*
- *L'arrêté de M. le Préfet du 23 Frimaire an 13, et l'arrêté du conseil de préfecture du 30 Vendémiaire dernier qui accordait quinze jours auxdits Chanvet, Lauriol et Nercamp, pour fournir leurs moyens de défense ;*
- *Finalement, vu l'arrêt de règlement du conseil d'état du 17 juillet 1782, sur la navigation de la Garonne, portant, article VI : « Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses à tous ceux qui ont des moulins sur bateaux, nommés vulgairement moulins à nef, de placer lesdits moulins, sous quelque prétexte que ce soit, dans le courant de la rivière servant à la navigation, à peine de cinq cents livres d'amende contre les propriétaires, etc. »*
- *Article VII. « Lorsque les moulins à nef auront été une fois placés, les propriétaires et meuniers ne pourront les changer hors l'emplacement, ni dans l'étendue d'icelui à la première attache, sans permission du conservateur général de la navigation et vérification préalablement faite par le patron juré, sous les mêmes peines que ci-dessus et de tous dépens, etc. »*
- *Considérant que, pour excuser leur contravention aux lois et règlements sur la police de la navigation des rivières, les sieusr Chauvet, Lauriol et Nercamp n'ont pu faire valoir que le prétexte spécieux d'intérêt public ; que ce moyen n'est que le voile dont ils ont cherché à couvrir le véritable motif de leur intérêt particulier ;*

▲ Plan site moulin à nef de M. Fondadouze à Saint-Florence sur la Dordogne

- *Considérant que, dans leur exposition devant le juge de paix, ces particuliers ont été forcés de convenir que le conducteur principal de la navigation leur avait refusé la permission de déplacer leurs moulins ;*
- *Considérant que déjà il avait été défendu aux meuniers de faire ce déplacement ; que c'est bien sciemment que les sieurs Chauvet, Lauriol et Nercamp ont contrevenu aux lois et règlements sur la police de la navigation des rivières ;*
- *Considérant que, si des motifs d'intérêt public, ont pu faire consentir à l'établissement de moulins sur bateaux plus ou moins dangereux à la navigation, et toujours préjudiciables au lit des rivières, ce n'a été qu'en subordonnant ces établissements à des points fixes qu'il n'est pas permis de changer ; que, dans l'hypothèse, la contravention est d'autant plus punissable que le déplacement de ces trois moulins a exposé les navigateurs à de plus grands dangers ;*

LE CONSEIL DE PRÉFECTURE,
ARRÊTE :

ART. Ier
Les sieurs Bernard Chauvet, Jean Lauriol et Etienne Nercamp, sont condamnés chacun au paiement de cinq cents francs d'amende.
ART. II
Le Maire de la commune de Saint-Martin-de-Sescas et le conducteur principal de la navigation, sont chargés de faire sans délai rétablir les trois moulins, dont il s'agit, à la place qui leur avait été désignée.
ART. III
Le présent arrêté sera imprimé au nombre de cent exemplaires ; il sera affiché à la porte de chaque moulin à nef, situé dans le département de la Gironde, et autres lieux accoutumés, aux sieurs lesdits Chauvet, Lauriol et Nercamp. L'Ingénieur en chef des ponts et chaussées et les sous-Préfets, chacun en ce qui les concerne, tiendront la main à son exécution.

En séance à Bordeaux, les jour, mois et au susdis : signé GAMPAIGNAC, BATTRE et RABENNES, membres du conseil et P. DURANTEAU, secrétaire.

Pour expédition conforme, le vice-président du conseil, signé CAMPAIGNAC. ■

* ***Germinal*** : mois où les plantes germent – ***Florial*** : mois des fleurs - ***Prairial*** : mois des prés - ***Messidor*** : mois des moissons - ***Thermidor*** : mois des chaleurs – ***Fructidor*** : mois des fruits – ***Vendémiaire*** : mois des vendanges – ***Brumaire*** : mois des brumes – ***Frimaire*** : mois des frimas – ***Nivôse*** : mois des neiges – ***Pluviose*** : mois des pluies – ***Ventôse*** : mois vents.

Les moulins
à l'honneur dans la presse

Les moulins ne sont pas souvent à l'honneur dans la presse écrite régionale ou nationale.
Ce n'est plus le cas aujourd'hui !
En effet, récemment, dans le journal Sud-ouest, Thierry David nous a amené à la découverte des Moulins de la Gironde, en publiant une pleine page de photos.
Quelques jours plus tard, dans le célèbre «Canard Enchaîné», nous avons découvert avec plaisir un article d'Alain Guédé, titré «Les moulins à eau condamnés au naufrage».
Dans la semaine suivante, d'autres journaux se sont, eux aussi, faits l'écho de la restauration de la continuité écologique et des problèmes qui en découlent pour nos moulins : Le Figaro, L'Humanité, L'Opinion, Marianne, ...et Médiapart.

L'AGAM se félicite de ce regain d'intérêt envers nos moulins, qui valorise aussi l'existence et le travail de notre association.

À la découverte des moulins de Gironde

Par Thierry David - Sud-Ouest

Qu'ils soient à eau ou à vent, il est possible de visiter une trentaine de moulins en Gironde. Grâce à l'intervention de passionnés qui les ont rénovés et entretenus, certains fonctionnent encore parfaitement.

Lire la suite : https://www.sudouest.fr/2020/08/21/en-images-a-la-decouverte-des-moulins-de-gironde-7763738-2780.php

Les moulins à eau condamnés au naufrage

Alain Guédé - Le Canard Enchaîné

Le 30 juin, trois jours avant de quitter Matignon, Edouard Philippe a signé un décret destiné à accélérer la destruction des barrages des moulins, commencée il y a vingt ans par les six agences régionales de l'eau. Ce décret les autorise à « effacer » la majorité de quelque 60 000 retenues d'eau après une simple déclaration. Avec pour objectif de restaurer l'« état naturel » des rivières afin de permettre la « libre circulation » des poissons migrateurs (saumons, truites, anguilles...). Or, depuis Philippe Auguste, les digues des moulins sont privées.
Ce clin d'oeil aux écologistes des villes, vainqueurs des municipales, indigne les écologistes des champs, qui dénoncent un attentat contre le patrimoine et un coup porté au tourisme vert. Sans compter l'anéantissement d'un potentiel hydroélectrique. Dans une question écrite adressée le 30 juillet à Barbara Pompili, la nouvelle ministre de la Transition écologique, le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre Sueur s'étrangle : selon ce décret, les destructions des digues des moulins seront désormais opérées « sans études d'impact ni enquêtes publiques ».

Un filet de Bave
L'ambiance est tristounette, ce samedi 31 juillet, au Luget, l'un des deux bistros du village de Nuillé-sur-Vicoin (Mayenne).
Il fut longtemps le rendez-vous des pêcheurs, qui venaient y acheter leurs fournitures. Mais, depuis une dizaine d'années, l'eau et le poisson sont devenus rares. A la sortie du bourg, le Vicoin ne mouille même plus les chevilles de ceux qui le traversent à pied. Avant, il formait un mini-lac où venaient s'ébattre les jeunes de Laval.
En moins de dix ans, 27 des 29 digues qui jalonnaient le cours d'eau depuis plu-sieurs siècles ont été détruites. Ordre de l'agence régionale de l'eau. « Nous avons essayé de résister, mais on nous a affirmé que c'était une décision de l'Europe », maugrée le tenancier du Luget. Dès lors, l'eau, qui n'était plus domestiquée par les retenues, s'est écoulée vers la mer. « Les gars de Paris, y z'avaient oublié que les rivières sont en pente », ricane un vieux pêcheur.
Parfois, les mêmes « gars » oublient le principe des vases communicants. En 2004, les agents de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) prescrivent la destruction des chaussées (les digues des moulins) sur la Bave, la rivière qui arrose Saint-Géré. La Bave s'est réduite à un mince filet. Les canaux de « la Petite Venise du Lot », qu'elle alimentait, se sont retrouvés, eux aussi, à sec. Il a donc fallu reconstruire une digue. Perte sèche : 200 000 euros.

Lire la suite : https://continuite-ecologique.fr/canard-enchaine-les-moulins-a-eau-condamnes-au-naufrage/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=canard-enchaine-les-moulins-a-eau-condamnes-au-naufrage&pdf=13205

La Recette du Meunier

par la Rédaction | CUISINE

Tourte aux pommes et aux noix

Pour la pâte :

- 450 g de farine
- 1 paquet de levure
- 1 pincée de cannelle
- 80 g de sucre
- 170 g de beurre
- 1 œuf entier + 1 jaune
- 3 c. à s. de lait

Pour la garniture :

- 150 g de cerneaux de noix
- 100 g de chapelure fine
- 150 g de cassonade
- 1 c. à c. de cannelle
- 1 kg de pommes
- 80 g de beurre

Préchauffer votre four à 200° Th 6/7.

Mélanger 400 g de farine, la levure et la cannelle. Disposer le tout en fontaine. Au centre, mettre le sel, le sucre, 150 g de beurre coupé en morceaux, l'œuf entier et le jaune battus puis le lait.

Pétrir rapidement du bout des doigts et, dès que la pâte est lisse, en faire une boule : la mettre à reposer 20 mn au frais.

Hacher grossièrement les noix.

Mélanger la chapelure, la cassonade et la cannelle.

Éplucher les pommes et les couper en quartiers d'un cm d'épaisseur.

Abaisser les 2/3 de votre pâte et la mettre dans un moule (tourtière) beurré. Laisser déborder les bords de 3 cm environ. La piquer à la fourchette.

Garnir le fond avec les pommes puis les noix puis le mélange chapelure-cassonade-cannelle.

Parsemer de petits morceaux de beurre.

Renouveler l'opération jusqu'à épuisement des éléments.

Abaisser le reste de pâte et recouvrir la tourte. Souder bien les bords. Piquer le dessus à la fourchette. Faire un trou d'1 cm de diamètre au centre de la tourte.

Dorer au pinceau avec un mélange d'œuf battu et d'eau.

Cuire environ 45 mn.

Chanson Le vieux Moulin

Chanson de Théodor Botrel

Le vieux moulin de grand-père
Assis au bas du coteau
Chante la journée entière,
Couché tard et levé tôt
Or, à force de l'entendre, Tic, Tac
J'ai fini par le comprendre,
Tic, Tac
Travaillez avec entrain
Le soir est près du matin!
Tac, tic, tac, tic, tac, tic, tac
Voilà quel est le refrain
Du vieux moulin

Il moud le blé qu'on lui donne
Dès le matin du lundi
Mais ne moud plus pour personne
Dès le soir du samedi
Quand on la moud le dimanche,
Tic, Tac
La farine est bien moins blanche,
Tic, Tac
Reposez-vous en chemin
Vous marcherez mieux demain
Tac, tic, tac, tic, tac, tic, tac
Voilà quel est le refrain
du vieux moulin

Pour le riche et l'humble hère
Il a toujours travaillé
Le richard ne payait guère...
Le gueux n' a jamais payé
Quand j'aurai rogné ta miche,
Tic, Tac
En serai-se bien plus riche?
Tic, Tac
donnez à votre prochain
La moitié de votre pain
Tac, tic, tac, tic, tac, tic, tac
Voilà quel est le refrain
Du vieux moulin

Il écoute les commères
Du lavoir de son étang
Dont les langues de vipères
Ne font pas trêve un instant
Lave donc ma pauvre fille ,Tic, Tac
Ton linge sale en famille ,Tic, Tac
Et passe au bleu tout le tien
Avant celui du voisin!
tac, tic, tac, tic, tac, tic, tac
Voilà quel est le refrain
Du vieux moulin

Le vieux moulin que dieu garde
A moulu plus de cents ans
Mais voilà qu'il se lézarde
Et tremblote à tous les vents
Que m'importe la tempête ,
Tic, Tac
A présent ma tâche est faite ,
Tic, Tac
Je puis crouler sans chagrin
Car j'ai moulé tout mon grain
Tac.....Tic.....Tac.....Tic.....
Tel fut le dernier refrain
Du vieux moulin

Abonnez-vous au Mondes Des Moulins !

l'Esclop

Le journal de l'Association Girondine des Amis des Moulins

L'Association Girondine des Amis des Moulins

Association de sauvegarde, à but non lucratif, créée le 30 septembre 2000. Elle a pour objet la sauvegarde et la protection des moulins et des éoliennes, leur mise en valeur et leur animation.

Cette association est adhérente de la Fédération Des Moulins de France (FDMF). Elle regroupe des amateurs d'archéologie industrielle et d'histoire, des chercheurs, des propriétaires ou non de moulins, des passionnés, des associations locales et des communes qui gèrent un moulin.

Elle assure auprès de ses adhérents un service de conseils techniques et juridiques.

Elle organise des journées portes ouvertes et des cessions de formation autour des moulins.

L'association a besoin de la participation de porteurs de connaissances et de savoir-faire mutualisables.

Elle a besoin de chercheurs disponibles pour ses travaux de recherches historiques, sociologiques, anthropologiques du monde des moulins.

En adhérant à l'AGAM, vous participez à cet effort collectif de défense et de promotion du patrimoine molinologique.

Association Girondine des Amis des Moulins
304, rue Pelleport
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 91 88 50
agam33@orange.fr

L'ESCLOP

- Directeur de la publication : Alain Eyquem
- Rédaction : AGAM
- Conception graphique : V2 Création www.creav2.com
- Impression : Groupe Sodal - Langon